



Municipalité

1324 Premier

Aux membres du Conseil général

Premier, le 30 avril 2026

Préavis municipal no 214 pour le conseil du 4 juin 2026 - comptes 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I - Préambule

Les comptes pour l'année 2025, révisés par Fiprom SA à Lausanne, ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2026.

Ils vous sont présentés pour la première fois selon le nouveau format MCH2 ; dès lors, les comptes 2024 ne figurent pas à titre comparatif.

En revanche, comme vous pouvez le constater, un certain nombre d'annexes sont désormais obligatoirement jointes au préavis, pour une meilleure lisibilité par chacun de la situation financière de la commune.

	Charges	Revenus	Résultat
Comptes 2024	Fr. 1'036'261.77	Fr. 1'102'926.45	Fr. 66'664.68 excédent de revenus
Budget 2025	Fr. 1'439'202.00	Fr. 1'410'122.00	Fr. 29'080.00 excédent de charges
Comptes 2025	Fr. 1'591'934.32	Fr. 1'757'140.78	Fr. 165'206.46 excédent de revenus

II. Quelques remarques particulières

Comptes de résultats

Chapitre 0 – Administration générale

02200.3010.00 : à l'occasion de l'engagement de la nouvelle secrétaire au 1^{er} mai 2025, le taux d'activité du poste a été augmenté à 30 %, ce qui réduit les heures supplémentaires ; le budget n'est pas impacté.

02200.3110.00 : achat de deux chaises de bureau pour l'administration, dépense non budgétée.

02200.3990.01 : la part du chauffage à distance à charge de l'administration fait l'objet d'une imputation interne (remplace le C. 02200.3120.00 initialement prévu à cet effet).

Immeuble du patrimoine administratif : Le Tirage :

02900.3120.01 : le coût de l'électricité est supérieur, car comprend aussi l'électricité du pompage.

02900.3144.00 : quelques travaux d'entretien (peinture, réparation porte coulissante) ont été entrepris afin de maintenir ce lieu convivial à la location.

02900.4470.00 : nouveau compte sur lequel est désormais comptabilisée la location pour utilisation de la salle pour les cultes.

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics, défense

11100.4611.00 : décompte final 2024 en notre faveur de fr. 2'231.—

Préavis municipal no 214 pour le Conseil du 4 juin 2026 - Comptes 2025

15000.3144.00 : réfection de la porte du local et pose d'un tuyau spyro pour évacuation des gaz de la génératrice – dépenses non budgétées.

16200.3151.00 : achat d'une remorque plateau pour le transport de la génératrice fr. 800.-, dépense non budgétée.

16200.3601.00 / 16200.4510.00 : dissolution du fonds affecté « Abri PC » pour le verser au Canton.

Chapitre 2 – Formation

Contrairement à ce qui était prévu lors de l'établissement du budget, un seul et unique compte est utilisé pour l'AsCoVaBaNo ; selon nouvelles instructions, pas de répartition « primaire-secondaire », ni « transports » et « frais de médecin-dentiste ».

Chapitre 3 – Culture, sports et loisirs

32900.3130.20 : léger dépassement dû à la fête organisée pour le départ de M. Maillard.

35000.3636.00 : le budget est dépassé, mais en contrepartie, la location de la salle pour les cultes est comptabilisée au crédit du Tirage.

Chapitre 4 – Santé

42200.3116.00 : il est paru opportun à la municipalité d'avoir à disposition un défibrillateur sur son territoire, mis à disposition de tous, dépense non budgétée.

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

Ràs

Chapitre 6 – Trafic et communications

61500.3141.01 et 02 : tous les entretiens prévus n'ont pas été faits, tout comme le curage.

Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

7100 – approvisionnement en eau potable

Les charges ont été maîtrisées, pas de fuite notable, pas d'achats de nouveaux compteurs, ce qui a permis d'attribuer fr. 9'173.15 au fond affecté.

7200 – traitement des eaux usées

Là aussi les charges ont été maîtrisées et fr. 11'073.20 ont été attribués au fond affecté.

7300 – gestion des déchets

Quelques variations (plus de flaconnage, plus d'inertes, plus de verre, mais moins d'encombrants, moins de papier, moins de bois) ; dans l'ensemble les coûts ont été maîtrisés et la taxe facturée fr. 70.- par personne a permis une attribution de fr. 1'097.35 au fond affecté.

Chapitre 8 – Economie publique

81800.3144.00 : les travaux d'adduction d'eau et électricité acceptés par le CG selon préavis N° 213 du 10 décembre 2025 ont été comptabilisés dans ce compte, selon chiffre estimatif pour fr. 36'000.-. Les travaux sont déjà exécutés et leur coût sera déduit du montant de la rétrocession à recevoir de VOEnergie.

81800.3145.00 : la réfection du mur en pierre sèche n'a pas été faite. Par contre divers travaux d'aménagement ont été faits sur le pâturage en relation avec les travaux des éoliennes (creuse de fouille, remblayage, clôtures de sécurité, etc) effectués par E. Candaux (selon convention).

Préavis municipal no 214 pour le Conseil du 4 juin 2026 - Comptes 2025

82000.4630.00 et 82000.4631.00 : désormais la part cantonale et la part fédérale des subventions est détaillée. Les charges ont été bien maîtrisées et, grâce à des subventions plus hautes que prévus, le dicastère des forêts boucle nettement moins déficitaire que prévu.

87300.4120.00 : part de la concession à recevoir, depuis le début des travaux en juin (selon convention)

Chapitre 9 – Finances et impôts

91000.xxxx : les impôts dans leur ensemble sont stables.

93000.xxxx et 93001.xxxx : la nouvelle péréquation (NPV) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Selon les prévisions, nous devons être bénéficiaire d'env. fr. 75'000.--. Le projet de décompte final 2025 laisse finalement apparaître un solde bénéficiaire de fr. 127'000.--, soit une situation améliorée de fr. 52'000.- en notre faveur. Cependant, un montant devra être ristourné à l'AsCoVaBaNo pour les « élèves pondérés » (voir préavis N° 216)

93000.4622.02 et 93001.4621.20 : à noter que sur l'année 2025, nous avons aussi reçu les décomptes finaux 2024 de la péréquation de fr. 81'928.— et de la cohésion sociale de fr. 23'335.--, tous deux en notre faveur.

95000.4120.01 : nous avons encaissé une concession de Swisscom pour le renouvellement du droit de passage de conduites sur parcelle N° 192 Crêt des Bordes (durée 25 ans)

96100.3401.02 : les intérêts ont été moins élevés que prévus dû au remboursement d'un emprunt de fr. 201'600.- au 2.4.2025 et d'un amortissement extraordinaire de fr. 50'000.- sur un autre au 30 septembre.

Immeuble du patrimoine financier : les étages du Collège, le rez étant dans le patrimoine administratif

96300.3431.00 : pas de gros travaux d'entretien dans les appartements.

Au bilan :

C. 1001 : une partie des disponibilités à court terme permettra de payer les travaux Rte de Bretonnières – rue des Fontaines et ainsi éviter des intérêts bancaires.

C. 1012.99 : la provision pour débiteurs douteux figure désormais en négatif à l'actif du bilan.

C. 1401.00 : amortissement comptable de fr. 45'000.—

C. 1401.01 : amortissement comptable de fr. 14'000.—

C. 1401.02 : amortissement comptable de fr. 19'000.--

C. 1403.00 : amortissement comptable de fr. 4'500.—

Nouveau compte C. 1407.00 : début des travaux reportés du C. investissement de fr. 4'324.—

Nouveau compte C. 1427.00 : coût final de l'étude des travaux Rte de Bretonnières – rue des Fontaines.

Au 31 décembre 2025, le total de nos emprunts s'élève à fr. 330'000.- (durant l'année, comptabilisation de fr. 20'000.- d'amortissements financiers et fr. 251'600.- de remboursement de prêts à taux fixes arrivés à échéance).

Les taxes de raccordement (eau potable et épuration) encaissées en 2025 ont été mises sur des fonds de réserve spéciaux et seront réparties annuellement sur 10 ans (de 2025 à 2034) dans leur dicastère spécifique.

III - Nouveauté liée à MCH2

Le résultat doit désormais faire l'objet d'une présentation échelonnée. En plus du résultat total (qui modifie l'excédent ou le découvert du bilan) cette nouvelle présentation du résultat introduite par MCH2 doit mettre en évidence deux résultats intermédiaires : le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire.

Le résultat opérationnel est la différence entre les charges et les revenus qui proviennent des activités courantes d'exploitation et des activités de financement. Les sous-résultats relatifs à ces deux catégories d'activités sont présentés séparément.

Le résultat extraordinaire est la différence entre les charges et les revenus extraordinaires. A l'exception 1) des amortissements extraordinaires et 2) des attributions et prélèvements sur les préfinancements et la réserve de politique budgétaire, l'autorisation préalable du département est nécessaire avant d'inscrire des charges extraordinaires ou des revenus extraordinaires dans le compte de résultat.

Résultat échelonné - Premier - comptes 2025		
30	Charges de personnel	-85 057.30
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-404 257.11
33	Amortissements du patrimoine administratif	-82 500.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-21 343.70
36	Charges de transfert	-739 753.94
37	Subventions redistribuées	0.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)		-1 332 912.05
40	Revenus fiscaux	441 259.91
41	Patentes et concessions	60 900.85
42	Taxes et redevances	324 518.59
43	Revenus divers	200.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	61 340.00
46	Revenus de transferts	695 422.56
47	Subventions à redistribuer	0.00
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)		1 583 641.91
RESULTAT D'EXPLOITATION		250 729.86
34	Charges financières (-)	-19 311.97
44	Revenus financiers (+)	133 788.57
RESULTAT FINANCIER		114 476.60
RESULTAT OPERATIONNEL		365 206.46
38	Charges extraordinaires (-)	-200 000.00
48	Revenus extraordinaires (+)	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		-200 000.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS		165 206.46

IV. Commentaires

L'année 2025 boucle avec un cash-flow qui a permis de procéder à fr. 82'500.- d'amortissements obligatoires. La Municipalité juge les comptes 2025 comme très bons mais reste toujours vigilante afin de maîtriser au mieux les dépenses. Les charges ont été largement inférieures aux prévisions et quelques revenus n'avaient pas été portés au budget. Au final, comme il n'y a eu aucun investissement ni travaux d'entretien lourd entrepris, le résultat 2025 est largement excédentaire.

Préavis municipal no 214 pour le Conseil du 4 juin 2026 - Comptes 2025

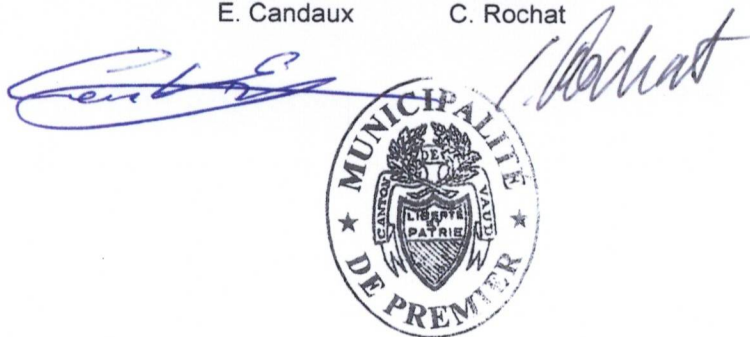
V. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 4 juin 2026 ;
- Il a été soumis à la commission de gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir :

- 1/ accepter les comptes 2025 tels que présentés, avec un excédent de revenus de fr. 165'206.46.

Municipalité de Premier
Le Syndic La Secrétaire
E. Candaux C. Rochat



Annexes :

- comptes de résultats détaillé et bilan 2025
- rapport de gestion sur l'année 2025
- rapport de révision fiduciaire Fiprom (pour Comgest uniquement)
- principes régissant les comptes annuels de la commune
- état du capital propre
- tableau des immobilisations du patrimoine administratif
- tableau des immobilisations du patrimoine financier
- tableau des associations de communes
- tableau des prêts et engagements hors bilan
- tableau des titres et des participations
- tableau du flux de trésorerie
- tableau des indicateurs
- plafond d'endettement